



Description des :

- locaux, en indiquant leur capacité d'hébergement (locaux d'hébergement / locaux de maternité / locaux sanitaires / cours d'exercice / locaux d'exposition / cuisine / resserre des aliments / dépôt des cadavres / autres locaux)

- installations fixes ou mobiles, en indiquant leur capacité d'hébergement (cages / niches / installations vétérinaires permettant d'assurer les soins médicaux ou chirurgicaux aux animaux / installations permettant d'assurer les soins esthétiques et de propreté des animaux pour les établissements de toilettage / autres installations)

- aménagements et agencements (aménagements permettant d'assurer la protection des animaux contre des animaux dangereux de même espèce ou d'autres espèces naturellement hostiles, ainsi que la salubrité et l'hygiène des locaux ou des installations / eau potable / évacuation des eaux usées / éclairage / ventilation / chauffage / insonorisation des bâtiments / protections contre les insectes et les rongeurs / autres agencements)